

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 janvier 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Lecroq
Mme Laroche donnant pouvoir à M. Duprey

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Lagarde



Délibération n° 11-02 du 26 janvier 2023

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL RELATIF AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LE SERVICE DE MAINTENANCE ET DE REMISAGE DU T5 ET L'AVENUE DU COLONEL ROL-TANGUY À PIERREFITTE-SUR-SEINE ET STAINS – LOT 2 : ÉCLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION TRICOLERE LUMINEUSE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DERICHEBOURG ÉNERGIE EP.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la circulaire du 7 septembre 2009 relative au recours à la transaction pour la prévention et le règlement des litiges portant sur l'exécution des contrats de la commande publique et la circulaire du 6 avril 2011 relative au développement du recours à la transaction pour régler amiablement les conflits,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le marché n°2017-9300002096 Travaux d'aménagement d'une voie nouvelle entre le site de maintenance et de remisage du T5 et l'avenue du colonel Rol-Tanguy à Pierrefitte-sur-Seine et Stains – Lot 2 Éclairage public et signalisation tricolore lumineuse notifié le 9 novembre 2017 à la société Derichebourg énergie EP,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le protocole transactionnel à intervenir entre le Département et la Société Derichebourg Énergie EP, relatif au marché n°20179300002096 pour la réalisation des travaux d'éclairage public et de signalisation tricolore lumineuse sur la voie nouvelle située entre le site de maintenance et de remisage du T5 et l'avenue du Colonel Rol-Tanguy à Pierrefitte-sur-Seine et Stains, dont le projet est ci-annexé.

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer ledit protocole transactionnel au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.